

Bulletin d'inscription

Formation **Les relations entre commune et communauté de communes (agglomération)**
 Lieu **Rouen - NowRouen Coworking**
 Date choisie Session / samedi 14 novembre 2020 - 9h00-17h30

Le stagiaire

Civilité Mme - Mlle - M.
 Nom Prénom
 Fonction exercée
 Téléphone Email
 Adresse
 Code postal Ville

La collectivité

Type Mairie - Communauté de Commune
 Conseil Régional - Conseil Départemental
 Intitulé
 Adresse
 Code postal Ville
 Responsable
 Téléphone Email
 Nombre d'habitants

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C par jour*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

- > **300 €** Pour une commune de moins de 5 000 habitants
- > **350 €** Pour une commune de 5 000 à 20 000 habitants
- > **400 €** Pour une commune de 20 000 à 50 000 habitants
- > **500 €** Pour une commune de 50 000 à 100 000 habitants
- > **550 €** Pour une commune de plus de 100 000 habitants, Conseillers, Départementaux et Conseillers Régionaux
- > **550 €** Tarif unique DIF élus

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al4°4 du CGI

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

Formation

Les relations entre commune et communauté de communes (agglomération)

Objectif

- Comment défendre les intérêts de votre commune dans l'environnement communautaire ?
- Comment créer les conditions d'une participation active au jeu communautaire ?
- Comment maîtriser les compétences et les champs d'intervention de la communauté de communes (d'agglomération) ?
- Comment mobiliser votre équipe autour du projet communautaire ? Comment assurer la meilleure représentation possible de la collectivité ?

Programme

- Définir et mettre en œuvre une stratégie politique au service des besoins de ses administrés.
- Développer une participation et des relations adaptées aux enjeux de la collectivité et aux champs d'intervention de l'EPCI.
- Peser dans le jeu institutionnel communautaire

Prérequis :

- Aucun

Moyens pédagogiques:

- Support pédagogique
- Etudes de cas et exercices
- Évaluation finale de la formation par un QCM. Le stagiaire est réputé réussir la formation à partir de la note de 10/20.

Modalités / Conditions d'accès :

- Présentiel
- Durée du stage : 1 journée de 6 heures

- Accueil des personnes en situation de handicap sous conditions. Pour plus de renseignements 03 87 37 15 21

Taux de réussite :

- en attente

Taux de satisfaction :

- en attente

Ce stage s'inscrit dans une démarche globale de gestion de votre collectivité : [Comprendre et pratiquer l'intercommunalité](https://www.ensapformation.com/formation/comprendre-et-pratiquer-lintercommunalite-11/) (<https://www.ensapformation.com/formation/comprendre-et-pratiquer-lintercommunalite-11/>)

Lieu / Rouen - NowRouen Coworking

Cette session de formation se tiendra dans une salle de l'espace de Coworking Now Rouen.

📍 53 bis Boulevard des Belges - 76000 Rouen

☎ 03 87 37 15 21